MUNICIPALITE D'ORMONT-DESSOUS

Au Conseil communal
d'Ormont-Dessous

Le Sépey, le 24 septembre 2018

PREAVIS N° 13/2018

Demande de crédit pour financer la réalisation d'un jardin du souvenir, l'achat de jalons de cimetière et la gestion géo référencée des sépultures des trois cimetières par le SIT communal

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite l'octroi d'un crédit de **CHF 45'000.00** pour couvrir les frais liés à la réalisation d'un jardin du souvenir, à l'achat de jalons de cimetière et à la gestion géo référencée des tombes des trois cimetières communaux (Cergnat, La Forclaz et Les Mosses).

2. Situation

Dans le canton de Vaud, il a été constaté que plus de 70% des défunts sont incinérés et que la demande est en augmentation. Aujourd'hui les cimetières communaux offrent uniquement la possibilité de creuser une tombe cinéraire à la ligne.

Depuis quelque temps, la Municipalité remarque une augmentation des demandes de savoir si la commune possède un jardin du souvenir, ce qui n'est pas le cas. Pour mémoire, un jardin du souvenir est un lieu destiné à collecter les cendres des défunts. Ce mode d'inhumation connaît une forte progression depuis les années 2000.

Quant à la partie administrative, les tombes sont aujourd'hui répertoriées à la main dans des registres officiels, ce qui demande du temps lors de recherches ou de demandes de renseignements.

3. Proposition

La Municipalité s'est penchée sur ces questions et a décidé de demander un crédit pour la réalisation d'un jardin du souvenir, pour l'achat de jalons de cimetière et pour la gestion géo référencée des sépultures des trois cimetières via le système d'information du territoire (SIT) communal.

La réalisation d'un jardin du souvenir permettra de répondre à la popularité nouvelle de ce mode d'inhumation.

Elle propose un jardin du souvenir cylindrique en pierre de taille. Une dalle, taillée en forme de la Tour d'Aigremont, sera érigée comme support pour les plaquettes en bronze sur lesquelles seront inscrits les noms des défunts.

Pour le choix de l'emplacement, après diverses recherches et réflexion, le choix s'est porté sur le cimetière de Cergnat. En effet, sur les trois cimetières situés sur le territoire communal, celui de Cergnat a été créé en premier et l'église paroissiale historique de Cergnat est le seul lieu de culte officiel de la vallée des Ormonts dont l'attestation la plus ancienne date de 1279.

De plus c'est un lieu favorable au calme et au recueillement que les familles des défunts sont en droit d'avoir pour laisser partir leurs proches en toute sérénité.

4. Coût des travaux

Jardin du souvenir

Un jardin du souvenir cylindrique de 180 x 120 cm de diamètre et une dalle taillée comme support de plaquettes	CHF	18'200.00
TVA 7.7%	CHF	1'401.40
Total TTC	**CHF**	**19'601.40**

Numérotation des sépultures

615 jalons de cimetière avec palme à CHF 26.80/pièce	CHF	16'482.00
Remise	./. CHF	482.00
TVA 7.7% s/CHF 16'000.00	CHF	1'232.00
Total TTC	**CHF**	**17'232.00**

Gestion des cimetières via le SIT communal

- Ajout du thème dans le logiciel pour la gestion des sépultures
- Ajout du thème sur le guichet cartographique communal
- Création des tables (sépulture, défunt) de la base de données
- Récupération et analyse des données existantes
- Digitalisation des emplacements
- Ajout de la recherche des sépultures par nom des défunts

- Formation du gestionnaire communal	CHF	5'000.00
TVA 7.7%	CHF	385.00
Total TTC	**CHF**	**5'385.00**

Dans le devis pour la réalisation du jardin du souvenir, la fouille de fondation n'est pas comprise. Elle sera creusée par les employés communaux et aura une profondeur de 3 mètres. Des tuyaux en ciment de 120 cm de diamètre seront fournis et posés par la commune.

Un coût forfaitaire TTC a été arrêté à	**CHF**	**2'781.60**
Le coût total des travaux s'élève à	**CHF**	**45'000.00**

5. Financement

Ces travaux seront financés par les liquidités et amortis sur une durée de 10 ans.

6. Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ORMONT-DESSOUS

vu le préavis municipal n° 13/2018 du 24 septembre 2018,

ouï le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,

considérant que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- **d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 45'000.00 TTC pour financer la réalisation d'un jardin du souvenir, l'achat de jalons de cimetière et la gestion géo référencée des sépultures des trois cimetières par le SIT communal ;**
- **d'admettre le mode de financement proposé ;**
- **d'amortir cet investissement sur une période de 10 ans.**

Veuillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndic — La Secrétaire

Gretel Ginier — Isabelle Mermod Gross

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 2 octobre 2018

Délégué municipal : M. Marcel Borloz, Municipal